



Avenant contrat par téléphone / arnaque prix

Par Orphe, le **28/01/2010 à 10:18**

Bonjour,

J'ai une assurance complémentaire santé chez un assureur depuis décembre 2009. J'ai contracté cette assurance via un site puis par téléphone par une société de courtage. L'assurance me coutait à cette date 18 euros par mois.

Il y a deux semaines, et suite à un besoin en renouvellement lunettes-lentilles, je décide de les appeler pour voir si il est possible d'augmenter mes garanties optiques. J'étais à 200 euros de remboursement par an.

Très rapidement j'appelle la société de courtage (mon assureur conseil) qui me dit qu'il va se renseigner et qui m'invite à appeler moi même directement mon assureur pour accélérer la demande. Chose faite je tombe rapidement chez mon assureur qui me dit que 'est tout à fait possible et que je peux passer sur un renfort qui me donne droit à 375 euros de remboursements, et le renfort/rajout coute environ 3euro de plus et des frais d'avenant s'élevant à 10 euros... Calculs fait rapidement, pas méga-rentable mais déjà pas mal je dis ok, et je redemande bien ce que je pairai par mois, on me précise bien 20euros et quelques centimes...

Hier je reçois un courrier m'annonçant que ma cotisation suite à ce renfort passe à 29,31€ par mois. Énervé (représente quand même 100 euros de plus par an) je les contacte ce matin, et la conseillère me dis qu'elle n'as aucune trace de cette proposition de prix et que c'est bien le tarif en vigueur.

Je lui demande si elle me traitait indirectement de menteur, et elle me répond que non, mais pas de trace au niveau de mon dossier. Elle remet en cause alors mon assureur conseil (courtage), et je lui précise bien qu'aucunement je n'ai eu de tarif de sa part, ou que j'ai même contracté son avenant par son billet, elle m'invite alors à envoyer un courrier de réclamation

au siège de l'assurance

D'où ma question : quel moyen puis-je mettre en oeuvre pour obtenir ce que l'on m'a annoncé ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Bonne journée à vous